

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 137** Subventions (121.500 euros) et conventions avec cinq structures de création et diffusion musicale pour soutenir leurs projets d'investissements.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement à cinq structures musicales parisiennes et de signer les conventions correspondantes,

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'association La Caserne Ephémère, 24 rue Louis Blanc 75010 Paris, pour réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux du Point Ephémère et de sa terrasse ainsi que la création d'un espace extérieur. Paris Asso 20841 - 2021\_07061

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, 8 rue Boyer 75020 Paris, pour la conception et la réalisation d'une plateforme Web. Paris Asso 40262 - 2021\_03449

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain, 7 Port de la Gare 75013 Paris, pour contribuer au financement de l'opération de carénage décennal de son établissement flottant Petit Bain. Paris Asso 181615 - 2021\_08164

Article 4 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit Jazz, 19 rue des Frigos 75013 Paris, pour l'acquisition de matériel informatique, photographique et vidéo afin de compléter ses équipements pour diffuser des concerts en streaming. Paris Asso 19634 - 2021\_10666

Article 5 : Une subvention d'un montant de 8.500 euros est attribuée à l'association Union des Musiciens de Jazz, 19 rue des Frigos 75013 Paris, pour réaliser des travaux de sécurisation et d'hygiène dans ses locaux. Paris Asso 20592 - 2021\_07452

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Article 7 : La dépense correspondante, soit un total de 121.500 euros, sera imputée sur le budget de d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 ou suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**